

## COMMUNE DE SAINT LOUP SUR AUJON

### Compte rendu de la séance du conseil municipal du 24 février 2022

#### Présents:

Maxime BOUTSOQUE, Claire COLLIAT, Bénigne CUNIER, Baptiste GALLISSOT, Armelle HATHIER, Cécile LAPERCHE, Yannick LARDENOIS, Frédéric LIRON, Michel MONGEOT, Janick TAILLARD

**Absent excusé :** Rodolphe SOENEN (pouvoir à Michel MONGEOT)

**Absent non excusé :** /

#### **Vote des comptes de gestion, comptes administratifs et affectation des résultats**

Bénigne CUNIER demande un report de ces trois points de l'ordre du jour, considérant ne pas avoir eu les délais requis pour l'étude des dossiers et du fait de l'absence du 2<sup>ème</sup> adjoint.

Mme le Maire propose le report de ces sujets lors du prochain conseil qui aura lieu à 20h30 dans un délai rapproché.

#### **.Vote des subventions aux associations**

Mme le Maire fait état des demandes de subvention reçues :

Foyers Ruraux de la Vingeanne,

FSE du Collège des Franchises,

US Rouvres

Association de Parents d'Elèves

Prévention Routière

les Loupiots, club des anciens pour prise en charge électricité.

Frédéric LIRON propose de donner 50€ à chacune et d'exclure la sécurité routière et de doubler la subvention aux Loupiots. Armelle propose de faire pareil avec l'APE, mais Cécile répond que la commune a déjà soutenu l'association par l'achat de sapins.

Il est donc voté à l'unanimité 100 € aux loupiots et 50€ aux autres sauf la Prévention routière pour laquelle aucune subvention n'est attribuée.

#### **RGPD**

Mme le Maire informe les membres du conseil que le centre de gestion propose une convention pour assurer les missions de délégué au Règlement Général de Protection des Données moyennant un forfait annuel de 50 €.

Le conseil accepte cette convention par 9 voix pour et 2 abstentions.

## **.Travaux église : demande de subventions**

Les travaux devisés sur l'église comportent deux volets : entretien et sauvegarde du bâti d'une part, et éclairage des vitraux d'autre part. Il convient de distinguer ces deux volets (et de distinguer les devis) afin de procéder rapidement aux travaux d'entretien et de compléter le projet de mise en valeur en faisant restaurer les vitraux latéraux abimés.

Le volet mise en valeur pourra faire l'objet de demandes de subventions.

Frédéric et Jannick proposent de prendre exemple sur Ternat pour voir une remise en état de vitraux simples et accessibles et au besoin de voir s'il est nécessaire de les protéger.

Partie du devis de l'entreprise JFL est validé pour la mise à la terre du paratonnerre de l'église soit 705,66 € HT.

## **.Sécurité routière**

La commune a fait appel à l'expertise et aux conseils du département et du CAUE pour poursuivre la réflexion entamée par la commission sécurité routière puis le conseil municipal sur la sécurité de tous dans nos trois villages.

Michel pense que la sécurisation des 3 villages représente un travail colossal.

Claire propose de faire un phasage des travaux.

*Eriseul :*

- .Aménager les entrées de villages avec plantes qui reprennent les couleurs des cœurs de village ;
- .suppression du panneau Stop du plan
- .Zone 30 intérieur au village.

*Saint Loup sur Aujon :*

- .Matérialiser les lignes centrales.
- .Refaire le céder le passage en provenance d'Eriseul
- .Stop de St Loup : matérialiser l'aménagement pour rétrécir la largeur du Stop et éviter les contresens en sens interdit.
- .Elargir la terrasse du café
- .Peinture jaune pour interdiction de stationner
- .Accessibilité bistrot
- .Interdiction de tourner à droite pour arrêter de prendre le sens interdit en face du café.

*Courcelles sur Aujon :*

- .Miroir à la sortie des serres + céder le passage
- .Accolement des panneaux Saint Loup / Courcelles
- .Discussion sur les stationnements à Courcelles.

Matérialiser les peintures au sol qui avaient été tracées lors de l'aménagement avec les plots ainsi que les places de stationnement.

Arrêter de se garer sur les trottoirs.

Le travail se poursuit sur les aménagements plus précis sur les entrées de village avec le CAUE.

### **Extension du lotissement**

Une estimation a été réalisée pour l'extension du lotissement. Il faut prévoir environ 55 000 €, pour la création d'une voirie d'accès et de places de stationnement, la viabilisation des parcelles et l'éclairage avec un surcoût de 4500 € si on fait le choix de déplacer la conduite d'eau.

Un second devis est attendu.

Le dossier est ajourné après une rencontre avec la DDT sur l'implantation des parcelles.

### **Préparation budgets 2022**

La commission des finances va prochainement se réunir pour travailler sur le budget 2022. Les membres du conseil municipal sont sollicités pour n'oublier aucun projet et intégrer les sommes nécessaires à leur réalisation.

Extension de réseau pour le moulin brûlé à prévoir (voir questions diverses)

Salle des fêtes : études 2160€ TTC, + 7,2 % du montant des travaux

Il est demandé de faire remonter les demandes de devis aux membres de la commission.

### **Questions diverses**

.Moulin brûlé : position globale à évoquer en commission des finances pour la participation de la commune à un éventuel raccordement de ce site isolé (électricité, eau, télécom, voirie...), Claire Colliat doit rencontrer les propriétaires prochainement.

.Bénigne a contacté un artiste pour un projet de fresque, Jannick a peut-être des pistes pour avoir d'autres propositions graphiques.

.Problème de poubelles déposées devant la maison des Petrakis, sans bac pucé. Rappeler les propriétaires à leurs obligations.

.Maisons vacantes, possibilité de voter en conseil municipal une taxe sur la vacance. Voir avec les impôts.

.Lundi manœuvre militaire, salle des fêtes occupées par 2 militaires du 28 février au 1<sup>er</sup> mars.

.Employé communal départ en retraite mars 2023.

.Départ de la locataire du logement communal d'Eriseul fin avril.

.Fibre et bâtiment Losange. Un mail va être envoyé pour demander quelle est la suite accordée par l'entreprise.

.Mme le Maire précise que suite à la demande de M. CUNIER et aux explications fournies concernant la caution du logement de Courcelles, le compte rendu du 6 juillet a été modifié : « *il est bien spécifié qu'un usage inapproprié par le précédent locataire a pu être constaté sur le poêle à bois. La facture de remise en état de celui-ci, dès réfection totale, viendra en déduction de la caution si celle-ci est assez conséquente, sinon il lui sera facturé la différence* ».